



Votre mot de passe doit rester confidentiel.

Il est **intransmissible** quel qu'en soit la raison :

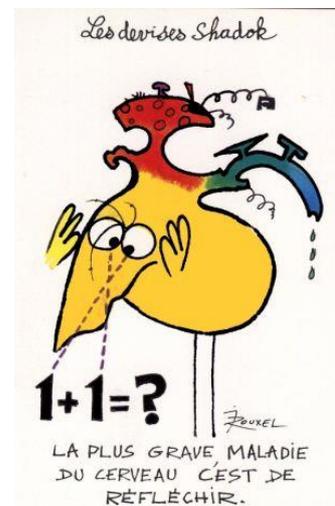
- Pour raison de service
- Pour être sympa
- Pour rendre service
- Pour faciliter le travail
- Pour ne pas paraître ringard
- Pour un remplacement...etc

Pour ne pas le divulguer vous pouvez utiliser différentes stratégies :

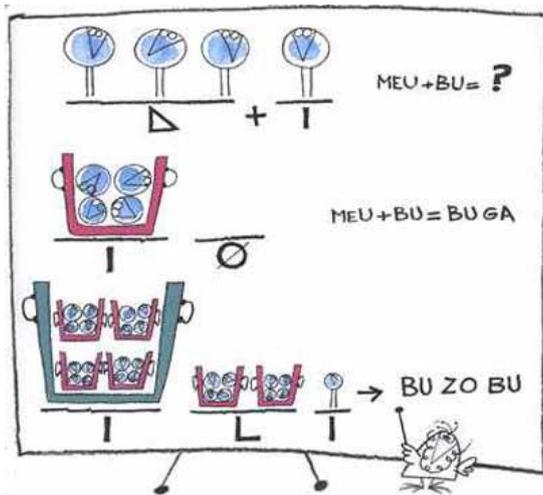
1 - L'oubli :



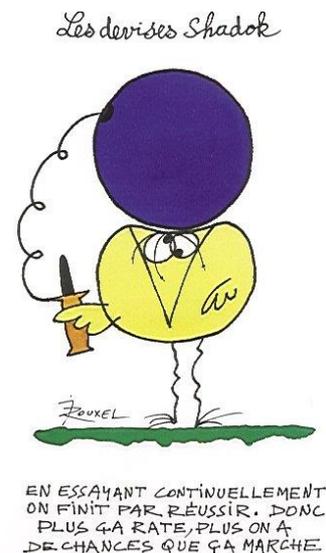
2- La folie :



3 – Dire des choses incohérentes



4 – Proposer un nouveau jeu..etc



Mais le plus simple est de rappeler le règlement intérieur tout en déclinant la demande :

« Le mot de passe ne doit pas être communiqué à un tiers. Il doit rester confidentiel... l'utilisateur prend toutes les dispositions pour être seul à le connaître »

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepdl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou

